



Droit de preemption pour un bailleur

Par julien94500

Bonjour je viens de recuperer un fond de commerce qui etez en liquidation judiciaire devant le tribunal de commerce donc jai une ordonnance du tribunal et un courrier du mandataire stipulant sue le local mappartiens et que je dois recuperer les clefs.

Malheureusement jai reçu un appel de lavocat qui devez nous sortir les acte de cession minformant sue le bailleur a un droit de preeemption sur le loval et il ne veux pas que je le recupere.

Ma question est en a t il le droit et est ce que devant le tribunal ce droit peut sauter car je trouve que cest une clause abusive car il auez pu se reveiller lors de laudience et de plus je reste dans la meme activite que lanvien propiaitaire.

Merci de vos reponse et votre soutien